

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPPUBLIQUE

DECRET N° 98-283 DU 13 JUILLET 1998

chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES,
Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'Urbanisme,
de l'intérim de Monsieur Félix Essou DANSOU,
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique,
pour compter du 15 juillet 1998

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU La loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
VU Le Décret N° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gouvernement

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 15 juillet 1998, **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de **Monsieur Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; PM 4 ; MMEH-MSPSCF
SGG 4 ; AUTRES MINISTERES 16 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORB 1.4